



Ordonnance de télécom CRTC 2018-413

Version PDF

Références : 2018-395 et 2018-403

Ottawa, le 2 novembre 2018

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7575 Tarif général – Nouvelles dispositions pour la prolongation de contrats de services d'affaires	28 septembre 2018	22 octobre 2018
Norouestel Inc.	AMT 1031 Tarif des services spéciaux – Service de réseau étendu Ethernet de couche 2 (no 4)	25 septembre 2018	10 octobre 2018

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général